



sautron
développement durable

ensemble construisons l'avenir

31 actions pour mieux vivre à Sautron





S'inscrivant dans la continuité de l'Agenda 21 sautronnais, le « Sautron Développement Durable », ou « Sautron 2D », ou plus simplement encore « S2D », est un programme d'actions qui engage la ville à réfléchir à son avenir et à maintenir sa qualité de vie, à travers les trois thématiques du développement durable que sont : la préservation de l'environnement, la cohésion sociale et la promotion d'une économie responsable.

Un groupe de pilotage a travaillé toute l'année 2015, et a déterminé trente-et-une actions réparties en quatre axes. Le travail qui a été mené en interne, sans faire appel à un cabinet extérieur, est remarquable et nous remercions tous les participants listés ci-dessous !

Toutes ces actions seront engagées progressivement durant les quatre prochaines années.

L'objectif est bien de continuer à préserver et enrichir notre cadre de vie en relançant une dynamique sautronnaise autour du développement durable. Chacun, à notre niveau, nous pouvons agir afin de protéger la planète et ses ressources, tout en favorisant le bien-être de tous dans une logique de progrès social, et tout en assurant une vitalité économique et la pérennité des activités humaines.

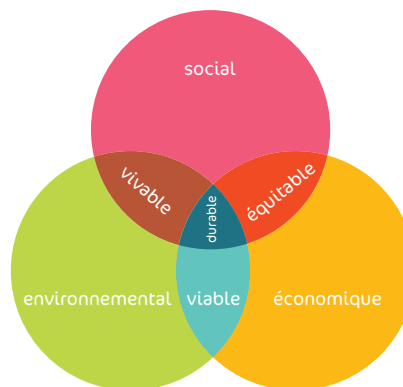
Le « S2D » est l'affaire de tous les Sautronnais, qui bénéficieront concrètement des actions mises en œuvre et qui seront parfois amenés à y participer directement, au profit du bien-vivre ensemble.

Jean-Hubert Flamant,
Conseiller municipal
délégué à l'environnement

Marie-Cécile Gessant,
Maire de Sautron
Conseillère régionale des Pays de la Loire

Le S2D est le fruit de la réflexion et du travail d'un groupe de pilotage représentatif composé d'élus (Marie-Cécile Gessant, Jean-Hubert Flamant, Philippe Boitard, Claire Biton-Pelabon et Sylvie Demangeat-Leconte), d'une Conseillère de Quartier (Axelle Grandidier), d'un Conseiller des Sages (Gilles Rolland), d'un commerçant (Sylvain Chérouge), d'un représentant de l'association Sautron Nature (Jean-Jacques Lhotellier), d'une citoyenne sautronnaise (Caroline Houalet), d'un membre du CCAS (Virgile Brétécher) et d'agents des services municipaux (Emmanuelle Pesci, Frédéric Sauton, Sarah Dombraïn et Marielle Jannot).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST FONDÉ SUR TROIS PILIERS :



Le social



L'économique



L'environnemental

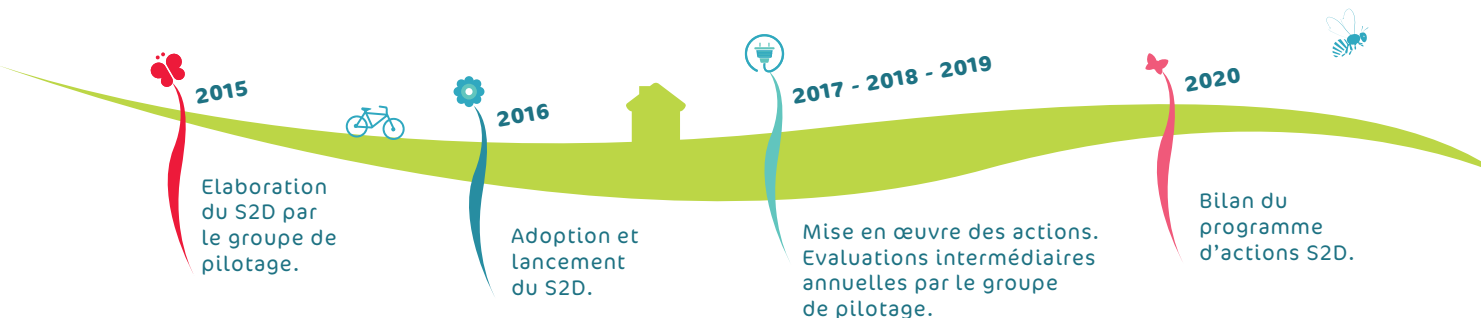
Chacune des **rente-et-une actions** peut s'inscrire dans le cadre d'un ou de plusieurs de ces trois enjeux.

Certaines actions sont des coups de cœur



Le S2D sera mis en œuvre pendant quatre ans.

Des évaluations annuelles seront réalisées, avant un **bilan final en 2020.**



SOMMAIRE



AXE 1 une dynamique économique durable et diversifiée

→ 3 actions

P4



AXE 3 une responsabilité environnementale pour la protection de la biodiversité et des ressources

Objectif 1 : œuvrer pour préserver et améliorer la biodiversité

→ 6 actions

P11

Objectif 2 : promouvoir les éco-gestes

→ 9 actions

P14



AXE 4 une volonté de développer les partenariats propices à une démarche durable

→ 6 actions

P17



AXE 2 un engagement solidaire pour mieux vivre ensemble

→ 7 actions

P6



AXE 1

une dynamique
économique
durable
et diversifiée

L'ApH user ©



Action 1



Promouvoir les circuits courts en faisant connaître les producteurs locaux auprès de la population, notamment dans le cadre du marché du mardi soir.

La ville valorisera l'offre locale de produits ou services éco-responsables au sein de ses différents supports de communication. Elle incitera également les producteurs locaux à s'associer à certains rendez-vous municipaux (marchés, fêtes, forums, manifestations...).

Action 2



Conforter et développer les bonnes pratiques et les bonnes conditions de travail des agents et des partenaires économiques.

En qualité d'employeur, la ville se doit d'être exemplaire et de veiller au bien-être

de ses agents. Elle travaillera à prévenir les troubles liés à la pénibilité de certaines tâches et à améliorer les conditions de travail. Dans la même perspective, elle pourra intégrer des clauses sociales dans ses marchés publics.

Action 3



Agir sur l'insertion sociale et professionnelle des agents porteurs de handicap, ou en voie d'insertion professionnelle.

En lien avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), la ville recensera les postes adaptables, et examinera quels aménagements et actions seront à mettre en œuvre.

Elle formera également les agents et les encadrants à l'accueil d'agents porteurs de handicap.





AXE 2

un engagement
solidaire pour
mieux vivre
ensemble

Action 4



Créer un jardin pour tous, convivial et pédagogique, aménagé pour favoriser le lien social.

Mêlant potager, fleurs, arbustes et espaces verts plus classiques, ce jardin sera ouvert à la population sautronnaise et aux élèves des écoles dans un esprit à la fois convivial, pédagogique et responsable.

Favorisant les rencontres autour du thème de la Nature et du Végétal, il participera ainsi à la qualité de vie et au bien-être sautronnais.

Action 5



Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux services publics et aux commerces de la ville par une application smartphone.

La ville mettra en place un dispositif de type « *Just Beep Assistance* » au niveau des services administratifs municipaux, et incitera les professionnels sautronnais (commerces, services...) à s'inscrire dans une démarche similaire.

Ce dispositif permettra aux personnes en situation de handicap d'accéder beaucoup plus facilement à certains services.

Action 6



Construire et faire vivre une charte éco-événements en partenariat avec le tissu associatif.

La ville souhaite progressivement intégrer les principes du développement durable dans l'organisation des événements, aussi bien municipaux qu'associatifs. Pour ce faire, une charte éco-événements sera co-élaborée avec les associations.

Action 7



Instaurer une journée citoyenne « entretien de la ville ».

Afin de sensibiliser les Sautronnais à la propreté de leur ville, et plus globalement à leur cadre de vie, cette action a pour objectif d'associer la population à une opération annuelle d'entretien de la ville, qui sera susceptible de prendre différentes formes.

Pour toucher le plus grand nombre, cette opération pourra, le cas échéant, être organisée en même temps qu'un événement festif et populaire.

Action 8



Encourager les modes de déplacements partagés tels que le covoiturage ou le déplacement accompagné (pédibus et vélobus).

Une communication régulière sera faite sur les différentes possibilités de déplacements partagés, notamment sur les documents de communication des manifestations organisées sur le territoire communal.

A terme, une information spécifique sur les possibilités de déplacements partagés au sein de la ville, et en fonction des différents modes de vie (actifs, scolaires, familles, seniors...), sera mise en œuvre.



Action 9



Poursuivre les actions de prévention et de sécurité (permis piéton, permis vélo, permis AM (ex-BSR), Voisins Vigilants...).

Afin de favoriser la sécurité des biens et des personnes, des actions de sensibilisation, d'information et de formation seront régulièrement menées auprès de différents types de publics (enfants, jeunes, seniors, commerçants, habitants...).

Action 10



Valoriser le travail et les actions des services municipaux en matière de développement durable (publications, organisation de portes ouvertes...).

L'objectif est de valoriser la prise en compte du développement durable par les services municipaux dans le cadre de leur travail, et notamment de promouvoir les actions réalisées, ou en cours de réalisation, prévues dans le S2D. Cela pourra prendre la forme d'articles au sein des publications municipales (en particulier le magazine) et dans les médias, ou encore donner lieu à des portes ouvertes thématiques au sein des services.





AXE 3

une responsabilité
environnementale
pour la protection
de la biodiversité
et des ressources

Objectif 1 :

œuvrer pour préserver et améliorer la biodiversité

Action 11



Permettre à chacun de découvrir le Cens à travers des installations pérennes et respectueuses de l'environnement.

La ville élaborera une stratégie d'entretien de la vallée du Cens, raisonnée et adaptée à ses différents écosystèmes.

Un parcours pédagogique balisé sera mis en place afin de faire connaître sa faune et sa flore.

Pour que chacun puisse découvrir ce cadre de vie exceptionnel et en profiter, tout en le respectant et en le préservant, une communication dédiée sera élaborée.

Action 12



Favoriser la connaissance par les enfants des espaces naturels sautronnais et proposer des actions pour les aider à se les approprier et les respecter.

Le partenariat municipal avec « Sautron Nature » sera renforcé afin de soutenir les actions menées par cette association au profit de la population sautronnaise, et notamment les enfants des écoles et les familles.

Un club Nature à destination des enfants, et distinct des structures municipales Enfance-Jeunesse, pourra proposer des « balades-nature » et des découvertes de l'environnement sautronnais.

Une signalétique spécifique des espaces naturels sera mise en place en lien avec « Sautron Nature » et un groupe de pilotage composé d'enfants.



Action 13



Créer une rubrique interactive « notre faune et notre flore » sur le site internet de la ville www.sautron.fr

Cette rubrique, destinée à informer et à sensibiliser la population sur son environnement, sera ouverte aux contributions extérieures des associations, des particuliers et des artistes sautronnais.

Ces contributions pourront faire régulièrement l'objet de publications au sein des supports de la ville (traditionnels, numériques et réseaux sociaux) et être exposées dans les bâtiments municipaux et/ou lors des événements communaux.

Action 14



Favoriser le développement des populations d'abeilles sur la commune.

Depuis quelques années, la population d'abeilles est en très forte régression. Afin de sensibiliser les Sautronnais à l'importance de l'abeille en tant que pollinisatrice, et grâce aux trois ruches communales, des animations autour du miel et des abeilles seront régulièrement organisées au profit des enfants sur les temps périscolaires ou extrascolaires, et lors d'événements spécifiques ouverts à la population.

Les services municipaux favoriseront par ailleurs la plantation de plantes mellifères dans les espaces verts communaux.





Action 15



Protéger et développer la biodiversité, réaliser un plan de gestion différenciée des espaces naturels.

Les zones à valeur patrimoniale (mares, bois, chemins et zones délaissées...) seront identifiées.

Des zones d'expérimentation et d'observation seront créées.

Un travail spécifique sera mené sur les haies bocagères afin de les préserver et de les valoriser.



Action 16



Mettre à jour un programme de gestion différenciée et adapter au mieux les essences à leur implantation.

Le dispositif de gestion différenciée évoluera en fonction des techniques d'entretien utilisées dans les différents espaces naturels municipaux.

Un travail sur l'arrosage des espaces verts et floraux sera mis en œuvre afin de limiter ou d'optimiser l'utilisation de la ressource eau (choix de plantes peu consommatrices, plantation en pleine terre, arrosage intégré...).

L'installation de récupérateurs d'eau de pluie sera étudiée sur tous les sites susceptibles d'en accueillir.

Objectif 2 :

promouvoir les éco-gestes

Action 17



Développer et valoriser les initiatives en faveur du compostage des déchets.

L'objectif est de sensibiliser les Sautronnais à l'intérêt écologique et économique du tri des déchets putrescibles, notamment en les incitant à utiliser les différentes techniques de compostage.

L'installation d'un composteur à la cuisine municipale sera étudiée, et une fois en service, des actions éducatives seront organisées.

Une réflexion globale sur la valorisation des déchets communaux (espaces verts, services techniques et administratifs, restauration...) sera engagée afin de tendre vers l'objectif d'une ville « Zéro déchet ».

Les promoteurs seront incités à intégrer le compostage dans leurs projets immobiliers sur la commune.

Action 18



Mettre en place des actions de sensibilisation autour du gaspillage alimentaire.

Des actions d'éveil au goût et à la diversité des aliments (menus thématiques, mise en valeur d'un produit spécifique...) et des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire (pesée des déchets du restaurant scolaire...) seront organisées en partenariat avec la Restauration municipale.

Action 19



Former les élus et les agents aux fondamentaux du tri sélectif et organiser une visite de l'usine « Arc en Ciel » de traitement et de valorisation des déchets.

Informé et formé pour trier, tel est l'objectif de cette action conduite en direction des élus et agents municipaux.





Action 20



Mettre en place une politique de tri sélectif au sein des infrastructures et bâtiments municipaux.

Des poubelles dédiées (plastique, métal, papier, verre...) seront installées dans les bâtiments communaux, les locaux administratifs et aux ateliers municipaux, qui bénéficieront également de bennes différenciées.

Afin de promouvoir la démarche auprès de tous les publics (agents, associations, usagers des salles...), des fiches incitatives et explicatives seront élaborées et mises à disposition.

Action 21



Promouvoir la réduction de l'usage de produits phytosanitaires et favoriser d'autres techniques d'entretien et de jardinage à travers des opérations de communication.

Des actions de sensibilisation et d'information sur la réduction nécessaire du recours aux produits phytosanitaires seront mises en œuvre auprès de tous les publics (particuliers, professionnels...).

Action 22



Augmenter la capacité de la serre pour assurer une meilleure production des plants municipaux.

L'acquisition d'une nouvelle serre municipale permettra de développer la production de plants en interne et de limiter le coût annuel des plantations tout en privilégiant l'autoproduction.





Action 23



Afficher dans les lieux publics les bonnes pratiques environnementales (sur le chauffage, l'informatique, l'électricité, la gestion de l'eau...) et rappeler globalement les éco-gestes.

L'objectif est de sensibiliser et d'informer tous les utilisateurs en créant un document qui récapitule les bonnes pratiques environnementales et certains éco-gestes à mettre en œuvre facilement dans les bâtiments et lieux publics.

Action 24



Poursuivre un audit énergétique, procéder à des travaux ou mener des actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie.

La ville va continuer à étudier et mettre en œuvre différentes solutions pour réduire et optimiser les consommations énergétiques

des infrastructures et bâtiments municipaux. Par exemple en réduisant la température de l'eau chaude, en régulant les chauffages, en isolant le bâti, en remplaçant les éclairages traditionnels, en installant des détecteurs de présence et des minuteurs ou en réduisant la consommation d'eau...

Action 25



Etudier les modes de déplacement et le développement de moyens de transport alternatifs utilisables par les services municipaux.

L'objectif d'exemplarité consiste à inciter les agents et les élus municipaux à ne pas utiliser un véhicule motorisé classique dans le cadre de leurs déplacements professionnels, lorsque cela est possible. Cela conduira à leur proposer des moyens de transport alternatifs, notamment pour les courts trajets (vélos, véhicules électriques...).



AXE 4

**une volonté de
développer les
partenariats
(publics et privés)
propices à
une démarche
durable**

**(Nantes Métropole,
Département de
Loire-Atlantique,
Région des
Pays de la Loire,
Etat...).**



Action 26



Créer un point de collecte des déchets verts de proximité.

La ville sollicitera Nantes Métropole, qui dispose de la compétence déchets, afin de créer un point de collecte de déchets verts facilement accessible pour les Sautronnais. Elle travaillera également sur des solutions alternatives aux dépôts en déchetterie, telles que la mise en place de broyage et/ou l'installation de composteurs dans les quartiers, en collaboration avec le tissu associatif et les habitants.

Elle incitera la métropole à communiquer sur la réduction des déchets verts à la base, dès le jardin.

Action 27



Développer les partenariats avec les communes voisines dans différents domaines.

L'objectif est ici de mutualiser des activités, des moyens, des compétences, des matériels et des pratiques dans tous les domaines de la vie municipale (enfance-jeunesse, culture et événements, sports, services techniques et administratifs...) avec les communes environnantes.

Action 28



Améliorer la signalétique afin de valoriser le patrimoine naturel.

En collaboration avec Nantes Métropole, qui s'est déjà inscrite dans ce genre de démarche, la ville identifiera des sites naturels à ouvrir au public et mettra en place un jalonnement qui permettra de découvrir le patrimoine naturel sautronnais, tout en le préservant.





Action 29



Améliorer la signalétique des parkings (créer une carte qui identifie les différents parkings et le nombre de places de stationnement offert).

Afin de lutter contre le stationnement sauvage, et ainsi améliorer les conditions de circulation et de sécurité de tous les usagers de l'espace public, une carte recensant tous les parkings publics sera créée et une signalétique efficace sera mise en place en collaboration avec Nantes Métropole.

Action 30



Disposer du mobilier urbain favorisant le lien social.

Il s'agira d'identifier les besoins et attentes de la population en termes de mobilier urbain (banc, table...) et d'implantation sur la

commune, en lien avec Nantes Métropole, compétente en matière de voirie et d'aménagement de l'espace public.

Action 31



Moduler l'éclairage public en fonction des heures et des usages pour participer aux économies d'énergie.

En collaboration avec Nantes Métropole, il s'agira de redéfinir une stratégie d'éclairage public qui prenne en compte la nécessité de réaliser des économies d'énergie, tout en préservant l'environnement nocturne et en répondant aux attentes des Sautronnais, notamment en matière de sécurité. Ce processus se fera en concertation avec la population et devra faire l'objet d'une évaluation régulière afin de l'adapter au mieux aux différents besoins.

sautron
développement durable

sautron 2d

Qualité de vie
sautronnaise

S2d



Directrice de la publication : Marie-Cécile Gessant, Maire - Mairie de Sautron - 14 rue de la Vallée - BP 60045 - 44880 Sautron

Co-Directeur de la publication : Jean-Hubert Flamant, Conseiller municipal délégué à l'environnement.

Ont collaboré à cette publication : Emmanuelle Pesci, Marielle Jannot, Mannaig Lalande, Frédéric Sauton. Textes et photographies : Ville de Sautron (sauf mentions contraires).

Avril 2016 - Tirage 5000 exemplaires sur papier 60 % recyclé extrablanc, fabrication française (Sarthe). Impression : La Contemporaine (02 51 13 50 50).



Création : Studio Carré Vert (06 88 50 81 33).